



L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration ; de mieux faire comprendre les questions de migration ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

## L'OIM et l'intégration des migrants

L'intégration est la clé d'une approche globale efficace de la gestion des migrations. Elle est au confluent de quelques autres domaines politiques majeurs, parmi lesquels la protection des droits de l'homme et la non-discrimination, la politique de l'emploi, la sécurité publique, la stabilité sociale, la santé publique, l'éducation, les affaires étrangères, la citoyenneté et le développement. Les politiques et les stratégies visant à favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle des migrants dans leur nouvel environnement au sein des pays hôtes, et à faire valoir auprès des communautés qui les accueillent les contributions diverses des nouveaux arrivants peuvent renforcer les effets positifs des migrations. Une coopération améliorée entre pays d'origine et pays de destination peut également jouer un rôle important en faisant en sorte que l'intégration fonctionne à la satisfaction de toutes les parties concernées.

### Principes généraux

Le lien étroit entre migration et développement socio-économique et culturel est explicitement reconnu par les membres fondateurs de l'OIM. Parmi les objectifs et les fonctions de l'Organisation, tels qu'ils sont décrits dans sa Constitution, figure celui-ci : "fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration,

les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation."

Des politiques efficaces d'intégration doivent figurer au nombre des premières priorités à l'ordre



OIM Organisation Internationale pour les Migrations

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à:  
**Organisation Internationale pour les Migrations**  
 17 route des Morillons • CP 71 • CH-1211 Geneva • Switzerland  
 Tel: +4122 717 9111 • Fax: +4122 798 6150 • E-mail: [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
 Internet: <http://www.iom.int>

du jour des gouvernements en ce qui concerne la question migratoire, indépendamment du caractère temporaire ou définitif du séjour qu'envisagent les migrants. L'intégration revêt une importance essentielle pour toutes les parties concernées s'il s'agit de tirer profit de la migration et de sa contribution à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité des sociétés. Des politiques efficaces d'intégration permettront aux gouvernements de veiller à ce que les immigrés soient mis en mesure de se rendre utiles durant leur séjour temporaire ou permanent et à ce que les communautés d'accueil s'habituent à leur présence et s'y montrent favorables. De telles politiques se révéleront le plus efficaces lorsqu'elles seront spécialement conçues en fonction des circonstances. Elles devraient par exemple être adaptées pour répondre aux besoins d'intégration différents dans le cadre de migrations temporaires et de migrations définitives.

Une intégration réussie est un processus bilatéral qui suppose l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil, ainsi que l'égalité de droits et d'obligations. Elle suppose l'acceptation de la présence des migrants par la société d'accueil et une volonté d'adaptation de leur part. Ce n'est pas un processus qui s'opère en une fois et de manière statique. L'intégration est une relation dynamique entre deux communautés.

Comme on le sait, il existe d'ores et déjà plusieurs modèles d'intégration qu'appliquent divers gouvernements. Tous n'ont pas la même efficacité. Certains peuvent se révéler efficaces dans un pays et non dans un autre. Tout dépend des circonstances, des besoins particuliers des migrants et des exigences posées par les pays d'accueil. L'OIM s'inspire des pratiques qui ont donné de bons résultats ici ou là et s'en sert comme d'une plate-forme pour en faire bénéficier d'autres gouvernements potentiellement intéressés, dans une optique de cohésion sociale, lorsqu'ils ont à faire face à des communautés hétérogènes en termes de population, de culture et de croyances.

### Activités et programmes de l'OIM

Au fil des ans et au travers de diverses initiatives, l'Organisation a fourni une aide à l'accueil et à l'intégration, et des conseils à l'adresse tant des gouvernements que des migrants. Elle met à profit les opportunités et les moyens appropriés pour susciter une prise de conscience des apports que les migrants peuvent faire et qu'ils font effectivement, des difficultés auxquelles ils se heurtent fréquemment et des droits qui sont les leurs à la fois en tant qu'êtres humains et en tant que migrants. L'OIM est par ailleurs consciente de la nécessité d'aider les migrants à comprendre leurs obligations légales envers les États qui les admettent sur leur territoire.

Représentée dans près de 120 pays par l'intermédiaire de plus de 280 bureaux extérieurs, l'OIM peut opérer à différents stades du processus migratoire. Sa neutralité et son indépendance font d'elle un intermédiaire idoine entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil. Forte du vaste éventail de services qu'elle peut offrir dans le domaine de la gestion des migrations, l'OIM peut se montrer flexible dans la conception et la réalisation de ses programmes d'intégration :

- L'OIM effectue des recherches permettant de dresser un tableau d'ensemble et de procéder à l'analyse des expériences internationales dans le domaine de la législation et des pratiques migratoires, et notamment en matière d'intégration. Les informations ainsi re-

cueillies permettent la comparaison des flux migratoires, des caractéristiques de ces flux et du traitement des migrants dans différents environnements régionaux et sous-régionaux.

- Les activités d'intégration de l'OIM s'effectuent non seulement dans les pays de destination mais aussi dans les pays d'origine. Il est possible de rendre l'intégration plus efficace si ce processus débute dans le pays d'origine, avant l'émigration, pour se poursuivre dans le pays d'accueil. Afin de rendre les migrants autonomes et de renforcer leurs chances de bien s'intégrer, l'OIM :
  - o diffuse des informations dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil concernant les droits et les obligations des migrants,
  - o offre des cours d'orientation culturelle et de pré-départ destinés à faciliter l'adaptation aux conditions de vie dans un nouveau pays,
  - o offre des conseils en liaison avec les services vers lesquels les migrants pourront se tourner dans le pays d'accueil,
  - o organise des séances de formation professionnelle afin d'améliorer leurs compétences,
  - o organise des conférences pour procéder à un échange d'informations sur les politiques d'intégration,
  - o veille à donner une meilleure image des migrants avec l'aide des médias,
  - o organise à l'intention des juristes des séances de sensibilisation et de formation juridique concernant les pratiques discriminatoires,
  - o assure des projets d'intégration à l'intention des groupes ethniques qui retournent dans leur pays d'origine,
  - o améliore les conditions sanitaires des migrants.

En outre, l'Organisation met sur pied des activités de sensibilisation en direction des communautés d'accueil, des autorités locales et des prestataires de services dans les pays d'origine, lesquelles activités sont mises à profit pour mettre en lumière les contributions qu'apportent les nouveaux arrivants et, en retour, obtenir qu'ils soient mieux perçus et acceptés.

- L'OIM apporte un soutien technique aux fonctionnaires gouvernementaux et autres praticiens agissant directement au côté des migrants au moyen de services consultatifs et de formation, ainsi que d'initiatives axées sur le renforcement des capacités. De plus en plus, elle élargit également ses services consultatifs à l'adresse des gouvernements en partageant ses connaissances et ses expériences concernant tout un éventail de modèles d'intégration appliquée tandis qu'elle œuvre avec eux, avec le secteur privé, les ONG et les communautés de migrants pour mettre en place des structures institutionnelles et des pratiques susceptibles de donner des résultats.

### Conclusion

L'OIM continue d'œuvrer avec ses États Membres, ses observateurs, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires de la communauté internationale afin de promouvoir des sociétés soudées, tolérantes et promptes à inclure les nouveaux arrivants, et où la population migrante puisse vivre en harmonie avec la population locale.